A partir du 1er janvier 2024, le tri des biodéchets devient obligatoire pour l'ensemble des ménages.

Publié le 06 décembre 2023

Restes d'assiettes, épluchures... Le 1er janvier 2024, il sera obligatoire de trier ses biodéchets ménagers afin qu'ils soient valorisés en solutions de compostage par les collectivités.

Rassurez-vous, il existe de nombreuses solutions :

- la plus simple est de les déposer, en vrac ou en sac OK compost, dans le compartiment du bac de couleur marron qui recueille déjà les déchets verts issus du jardin (poubelle verte si vous n'avez pas encore été doté des nouveaux bacs). Ils seront ainsi collectés chaque mardi pour être envoyés au centre de valorisation organique de la MEL où ils sont transformés en compost et en gaz pour faire circuler les bus.

- vous pouvez aussi vous doter d'un composteur individuel si vous disposez d'un jardin en pleine terre, ou solliciter l'accès aux composteurs collectifs installés au cimetière (en savoir + [1]).

- vous pouvez, enfin, les porter en déchèterie.

En pratique, quels sont les biodéchets à traiter ?

- déchets verts : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, fleurs, haies, brindilles...
- déchets alimentaires : restes de repas (viande comprise si vous les jetez dans le bac de collecte, à éviter si vous compostez), de préparation de repas (épluchures, coquilles d'oeuf...), marc de café, filtres et sachets de thé, produits alimentaires périmés non consommés sans emballage...

Une question ? > compostage@lillemetropole.fr [2]

Guide de la réduction des déchets

Guide du compostage domestique

- La collecte des déchets à Wambrechies Accès [3]
- Composteurs collectifs : il reste des places Accès [1]
- Mise à disposition de feuilles mortes Accès [4]
- Brûler ses déchets verts n'est (vraiment) pas une bonne idée Accès [5]

URL de la source (modifié le 30/01/2024 - 09:50): https://www.wambrechies.fr/actualites/tri-des-biodechets-une-nouvelle-obligation-de-nombreuses-solutions

Liens
[1] https://www.wambrechies.fr/actualites/composteurs-collectifs-il-reste-des-places
[2] mailto:compostage@lillemetropole.fr
[3] https://www.wambrechies.fr/vivre-wambrechies/collecte-des-dechets
[4] https://www.wambrechies.fr/actualites/mise-disposition-de-feuilles-mortes
[5] https://www.wambrechies.fr/actualites/bruler-ses-dechets-verts-nest-vraiment-pas-une-bonne-idee